

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Serge REYNIER, Vice-Président en charges des Finances de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE), R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers
 En exercice : 52
 Présents : 37
 Procurations : 8
 votants : 44
 Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025
 Secrétaire de séance :
Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.
 En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Compte Financier Unique 2024. Budget annexe ZA BOURDARY

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 491 299,82	805 649,41
	Recettes réalisées (1)	B	745 649,41	745 649,41
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	745 649,41	805 649,89
	Dépenses réalisées (1)	E	745 649,41	745 649,41
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Soit des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-745 649,41	0,48
Soit (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-745 649,41	0,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-745 649,41	0,48

Section de fonctionnement :
 Recettes de fonctionnement
 Dépenses de fonctionnement
 Excédent/Déficit de fonctionnement de l'exercice

745 649,41 €
 745 649,41 €
 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
 007-200073245-20250410-DEL08042025-11-DE
 Date de télétransmission : 10/04/2025
 Date de réception préfecture : 10/04/2025

Section d'investissement :	
Recettes d'investissement	745 649,41 €
Dépenses d'investissement	745 649,41 €
Excédent/Déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €

Restes à réaliser d'investissement :	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0,48 €
Excédent/Déficit de fonctionnement de l'exercice	0,00 €
Excédent de clôture de fonctionnement 2024	0,48 €

Déficit d'investissement antérieur reporté	745 649,41 €
Excédent/Déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €
Déficit de clôture d'investissement 2024	745 649,41 €

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe ZA du Bourdary, ci-dessus présenté
- De dire que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 0,48 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 avril 2025.

Le Vice-Président, Serge REYNIER.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250410-DEL08042025-11-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025